



Litige achat indivision

Par frank31

bonjour,

Je suis actuellement propriétaire de deux biens avec mon ex concubine. Deux appartements achetés en Achat en indivision dite solidaire. Malheureusement, j'ai investi 90% dans ces logements alors qu'elle 10%. J'ai pris rendez vous chez le notaire qui m'a confirmé que mon ex conjointe avait le droit de récupérer la moitié de nos biens. Elle se réjouit à l'idée de récupérer la moitié.. Est-ce que des solutions existes pour que je récupère mon argent ? Pourrais-je m'orienter dans la création d'une sci pour bien définir chacune de nos parts ?